

mazars

61, rue Henri Regnault
92075 Paris La Défense Cedex

EY

Building a better
working world

Tour First - TSA 14444
92037 Paris La Défense cedex

CGG

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

CGG

Société anonyme
RCS Evry 969 202 241

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

A l'assemblée générale de la société CGG,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société CGG relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement

et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Evaluation des titres de participation et des créances rattachées

Point clé de l'audit

Au 31 décembre 2020, les titres de participation figurent au bilan pour un montant net de 1 230 millions d'euros, les créances rattachées pour un montant net de 86 millions d'euros.

Les titres de participation sont comptabilisés à leur coût d'acquisition et dépréciés à raison des moins-values latentes, lesquelles sont généralement estimées par la direction en fonction de leur valeur d'usage. La détermination de la valeur d'usage repose sur des estimations : flux de trésorerie futurs attendus, taux d'actualisation appliqués à ces flux, et taux de croissance à long terme retenu pour la projection de ces flux. Ces principes sont décrits dans les notes 1 et 4 de l'annexe aux comptes annuels.

En 2020, la pandémie de Covid-19 a entraîné une baisse significative de la demande en pétrole et en gaz. En réaction, les clients de CGG ont réduit leurs dépenses E&P 2020 d'environ 30%. L'évaluation des titres de participation et des créances rattachées dans les comptes annuels au 31 décembre 2020 s'est inscrite dans ce contexte.

A ce titre, et comme indiqué dans la note 2, la comparaison entre la valeur d'usage et la valeur nette comptable des titres de participation a amené à constater une dépréciation de 1 224 millions d'euros dans le compte de résultat de l'exercice 2020.

Nous avons donc considéré l'évaluation des titres de participation et des créances qui leur sont rattachées comme un point clé de l'audit.

Notre réponse

Nos travaux ont consisté notamment à :

- prendre connaissance de la méthode d'évaluation des titres de participation retenue par la société ;
- analyser les données et les hypothèses sur lesquelles se fonde l'évaluation de la valeur d'usage des titres de participation, en nous appuyant sur (i) la cohérence des estimations de flux de trésorerie futurs avec les principales hypothèses opérationnelles, (ii) l'appréciation de l'existence d'informations externes qui pourraient contredire les hypothèses de la direction, (iii) l'examen des hypothèses retenues pour l'estimation des flux de trésorerie normatifs au-delà de la troisième année, et (iv) l'analyse rétrospective des estimations de flux de trésorerie ;

- apprécier, avec l'aide de nos spécialistes en évaluation, les taux d'actualisation et de croissance à long terme retenus par la direction. Nos spécialistes ont déterminé de manière indépendante une fourchette acceptable de taux et examiné les taux retenus par la direction au regard de celle-ci.

Nous avons également examiné le caractère approprié des informations relatives à l'évaluation des titres de participation et des créances rattachées qui sont présentées dans l'annexe aux comptes annuels.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L. 225-37-4, L. 22-10-10 et L. 22-10-9 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 22-10-9 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L. 22-10-11 du code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes annuels inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes annuels inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du Directeur Général et du Directeur Financier.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes annuels inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société CGG par votre assemblée générale du 15 mai 2003 pour le cabinet Mazars et du 29 juin 1977 pour le cabinet ERNST & YOUNG et Autres.

Au 31 décembre 2020, le cabinet Mazars était dans la dix-huitième année de sa mission sans interruption et le cabinet ERNST & YOUNG et Autres dans la quarante-quatrième année dont quarante années depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Les Commissaires aux comptes

Mazars

Paris-La Défense, le 5 mars 2021

ERNST & YOUNG et Autres

Paris-La Défense, le 5 mars 2021



Jean-Louis Simon

Nicolas Pfeuty

Claire Cesari-Walch

COMPTES ANNUELS 2020-2019 DE CGG

Bilan

En millions d'euros	Notes	Au 31 décembre 2020			Au 31 décembre 2019
		Valeur brute	Amortissements et dépréciations	Valeur nette	Valeur nette
ACTIF IMMOBILISÉ		8 883,4	[7 550,8]	1 332,6	2 444,6
Immobilisations incorporelles	3	26,5	[25,1]	1,4	2,8
Autres immobilisations incorporelles		26,5	[25,1]	1,4	2,8
Immobilisations incorporelles en cours		-	-	-	-
Immobilisations corporelles	3	7,5	[6,1]	1,4	1,8
Constructions		7,0	[5,9]	1,1	1,4
Autres immobilisations corporelles		0,5	[0,2]	0,3	0,4
Immobilisations en cours		-	-	-	-
Immobilisations financières	4	8 849,4	[7 519,6]	1 329,8	2 440,0
Participations		8 716,9	[7 486,4]	1 230,5	2 164,3
Créances rattachées à des participations		85,5	-	85,5	272,7
Autres titres immobilisés		44,4	[33,2]	11,2	0,5
Prêts		0,3	-	0,3	0,5
Autres immobilisations financières		2,3	-	2,3	2,0
ACTIF CIRCULANT		594,7	[13,9]	580,8	766,4
Avances & acomptes versés sur commandes		0,3	-	0,3	0,6
Créances		377,1	[1,2]	375,9	378,1
Créances clients et comptes rattachés	5	6,5	-	6,5	17,5
Autres créances d'exploitation		1,0	[0,2]	0,8	1,3
Autres créances	6	369,6	[1,0]	368,6	359,3
Valeurs mobilières de placement et créances assimilées	10	37,3	[12,7]	24,6	56,1
Instruments de Trésorerie Actif		1,0	-	1,0	1,5
Disponibilités		179,0	-	179,0	330,1
Comptes de régularisation actif	14	0,5	-	0,5	33,2
TOTAL ACTIF		9 478,6	[7 564,7]	1 913,9	3 244,2

<i>En millions d'euros</i>	Notes	Avant affectation du résultat		Après affectation du résultat
		31.12.2020	31.12.2019	31.12.2019
CAPITAUX PROPRES	7	811,9	1 887,5	1 887,5
Capital		7,1	7,1	7,1
Primes d'émission, d'apport et de conversion		1 866,4	3 202,5	3 202,5
Écart de réévaluation		0,2	0,2	0,2
Réserve légale		7,1	7,1	7,1
Autres réserves		6,2	23,7	23,7
Report à nouveau		-	[1 450,9]	[1 353,6]
Résultat de l'exercice		[1 075,6]	97,3	-
Provisions réglementées		0,5	0,5	0,5
PROVISIONS	8	2,1	42,6	42,6
Provisions pour risques		1,0	32,7	32,7
Provisions pour charges		1,1	9,9	9,9
DETTES		1 090,5	1 268,3	1 268,3
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	9	473,6	471,6	471,6
Avances et acomptes reçus sur commandes		-	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	11	8,5	13,1	13,1
Dettes fiscales et sociales	12	2,7	5,5	5,5
Autres dettes d'exploitation		5,0	0,6	0,6
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		-	0,4	0,4
Autres dettes	13	600,7	777,1	777,1
Comptes de régularisation passif	14	9,4	45,8	45,8
TOTAL PASSIF		1 913,9	3 244,2	3 244,2

Compte de résultat

En millions d'euros	Notes	Au 31 décembre	
		2020	2019
Prestations de services		-	-
Produits des activités annexes		16,9	26,4
Chiffre d'affaires	16	16,9	26,4
Consommations en provenance des tiers		(30,6)	(23,0)
Impôts et taxes		(2,3)	(1,0)
Charges de personnel		(7,4)	(10,8)
Autres produits [charges] de gestion courante		(0,7)	(1,5)
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		(2,4)	(7,0)
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		9,9	0,3
Résultat d'exploitation		(16,6)	(16,6)
Gains [pertes] de change		11,2	2,1
Dividendes reçus des filiales		203,7	215,8
Autres produits [charges] financiers		36,0	38,5
Intérêts financiers		(79,6)	(78,7)
Dotations aux provisions		(1 269,4)	(185,2)
Reprises sur provisions		169,1	202,9
Résultat financier	18	(929,0)	195,4
Résultat courant		(945,6)	178,8
Résultat net des cessions d'actifs		(125,2)	(75,1)
Dotations pour dépréciation et provisions exceptionnelles		(1,0)	(0,8)
Reprises sur dépréciations et provisions exceptionnelles		0,8	4,3
Autres éléments exceptionnels		(11,9)	(29,8)
Résultat exceptionnel	19	(137,3)	(101,4)
Impôts sur les bénéfices	20	7,3	19,9
Résultat net		(1 075,6)	97,3

Tableau des flux de trésorerie

En millions d'euros	Notes	Au 31 décembre	
		2020	2019
EXPLOITATION			
Résultat net		[1 075,6]	97,3
Dividendes reçus non cash	18	[196,2]	[192,1]
Amortissements et provisions		1,8	4,1
(Plus) ou moins-values de cessions d'actifs	19	125,2	75,2
Dotations (reprises) sur provisions réglementées, risques et charges et immobilisations financières		1 091,4	[18,7]
Annulation du coût de la dette financière externe	18	65,3	64,4
Autres éléments sans impact sur les flux de trésorerie		[35,8]	[21,4]
Capacité d'autofinancement		[23,9]	8,8
(Augmentation) diminution des créances clients		11,1	[7,3]
(Augmentation) diminution des autres créances de l'actif circulant		36,6	[32,9]
Augmentation (diminution) des dettes fournisseurs		[4,7]	3,7
Augmentation (diminution) des autres passifs d'exploitation		[33,9]	[9,8]
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation		[14,8]	[37,5]
INVESTISSEMENT			
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles		-	[0,3]
Acquisition de participations		-	[1,2]
Total investissement		-	[1,5]
Valeurs de cessions des actifs		6,0	1,0
Remboursement de prêts		0,2	0,3
Attribution de prêts		[0,5]	[0,3]
Flux de trésorerie affectés aux investissements		5,7	[0,5]
FINANCEMENT			
Remboursement d'emprunts	9	[4,4]	-
Charges d'intérêts payées	9	[25,0]	[27,0]
Nouveaux emprunts	9	-	-
Variation prime d'émission nette des amortissements		-	-
Augmentation (diminution) nette des découverts bancaires		-	-
Variation nette des avances de trésorerie aux filiales		[144,7]	242,8
Augmentation de capital	7	-	-
Flux de trésorerie provenant des opérations de financement		[174,1]	215,8
Variation de trésorerie		[183,2]	177,8
Trésorerie à l'ouverture		383,0	205,2
Trésorerie à la clôture		199,8	383,0

Notes annexes

NOTE 1	Principes, règles et méthodes comptables	NOTE 14	Comptes de régularisation
NOTE 2	Faits marquants	NOTE 15	Engagements au titre d'obligations contractuelles, engagements hors bilan et risques
NOTE 3	Immobilisations incorporelles et corporelles	NOTE 16	Chiffre d'affaires
NOTE 4	Immobilisations financières	NOTE 17	Transferts de charges
NOTE 5	Clients	NOTE 18	Résultat financier
NOTE 6	Autres créances	NOTE 19	Résultat exceptionnel
NOTE 7	Capital social et plan d'options	NOTE 20	Impôts sur les bénéfices
NOTE 8	Provisions pour risques et charges	NOTE 21	Effectifs
NOTE 9	Dettes financières	NOTE 22	Rémunération des administrateurs et du Directeur Général
NOTE 10	Instruments financiers	NOTE 23	Transactions avec les sociétés liées
NOTE 11	Dettes fournisseurs	NOTE 24	Événements postérieurs à la clôture
NOTE 12	Dettes fiscales et sociales		
NOTE 13	Autres dettes		

NOTE 1 PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes sociaux au 31 décembre 2020 sont établis en conformité avec les dispositions légales et réglementaires applicables en France, selon le règlement ANC 2018-01 du 20 avril 2018 homologué par arrêté du 8 octobre 2018, ainsi qu'avec les avis et recommandations de l'Autorité des normes comptables.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité d'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2020 ont été approuvés par le Conseil d'administration le 4 mars 2021 suivant le principe de continuité d'exploitation.

Pour établir les états financiers conformément aux principes comptables généralement admis, certains éléments du bilan, du compte de résultat et des informations annexes sont déterminés par la Direction de la Société à partir d'estimations et sur la base d'hypothèses. Les chiffres réels peuvent donc différer des données estimées.

CGG SA est la société mère du Groupe CGG. Le siège social de CGG SA est situé au 27 avenue Carnot, 91300 Massy depuis le 31 mai 2019.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations sont enregistrées à leur coût d'acquisition. Le coût d'acquisition est constitué des éléments suivants :

- prix d'achat ;
- coûts directement attribuables engagés pour mettre l'immobilisation en place et en état de fonctionner ;
- estimation initiale des coûts de démantèlement.

Les opérations de crédit-bail qui transfèrent le titre de propriété du bien à l'issue du contrat ne sont pas considérées dans les comptes annuels comme des acquisitions d'immobilisations assorties d'un emprunt.

Les immobilisations sont amorties sur la base du coût d'acquisition diminué de sa valeur résiduelle lorsque celle-ci est significative et selon le mode linéaire. Les principales durées d'utilisation retenues sont les suivantes :

- agencements : six à dix ans ;
- matériels et outillages d'exploitation : trois à cinq ans ;
- matériels de transport : trois à cinq ans ;
- matériels de bureau et mobiliers : trois à dix ans ;
- logiciels, ERP : cinq à dix ans.

Les matériels et logiciels ne font pas l'objet d'un amortissement fiscal dérogatoire.

Les dépenses de réparation ou de maintenance qui ne prolongent pas de manière significative la durée de vie de l'immobilisation concernée ou qui ne constituent pas d'avantages économiques complémentaires sont comptabilisées en charges de la période.

La Société applique depuis le 1^{er} janvier 2005 les règlements n° 2002-10 et 2004-06 du Comité de la réglementation comptable, relatifs respectivement à l'amortissement et à la dépréciation des actifs, et à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs.

Perte de valeur des actifs immobilisés

Les actifs immobilisés, incorporels et corporels, font l'objet de dépréciation exceptionnelle lorsque, du fait d'événements ou de circonstances intervenus au cours de l'exercice, leur valeur actuelle apparaît durablement inférieure à leur valeur nette comptable. La nécessité d'une dépréciation est appréhendée par groupe d'actifs autonomes par comparaison de la valeur nette comptable à la valeur des flux de trésorerie futurs actualisés attendus de ces actifs, dans le cadre des hypothèses économiques et des conditions d'exploitation prévues par la Direction de la Société.

Lorsqu'une dépréciation apparaît nécessaire, le montant comptabilisé est égal à l'écart entre la valeur nette comptable et la valeur vénale ou, le cas échéant, la valeur d'usage.

Titres de participation

Les titres de participation sont enregistrés à leur coût d'acquisition.

Une dépréciation est constituée à raison des moins-values latentes, lesquelles sont généralement estimées en fonction de la valeur d'usage. La dépréciation de l'écart d'acquisition inclus dans le coût d'acquisition des titres est retenue par la Société lorsque les perspectives d'activité de la filiale divergent de manière significative des hypothèses qui ont prévalu lors de l'acquisition.

Titres de placement, instruments financiers et autres disponibilités

Les titres de placement sont constitués de valeurs mobilières de placement et de dépôts à court terme dont l'échéance est généralement inférieure à trois mois. Ces titres sont comptabilisés au montant le plus faible entre le prix de revient et la valeur de marché.

La Société utilise généralement des contrats de couverture à terme pour limiter le risque de change relatif aux excédents en dollars US. Lorsque ces contrats d'achat ou de vente à terme sont considérés comme des opérations de couverture, la Société ne tient pas compte des profits ou pertes futurs sur ces instruments à la clôture et comptabilise le gain ou la perte réalisé lors du dénouement de l'opération.

Lorsque ces contrats d'achat ou de vente à terme sont considérés comme des opérations spéculatives, la Société comptabilise une provision pour risque de change à la clôture en cas de perte latente.

Primes de remboursement des obligations et frais d'émission d'emprunts

Les primes de remboursement des obligations et les frais d'émission d'emprunts sont amortis sur la durée de l'emprunt correspondant.

Recherche et développement

Les frais de recherche et développement sont immobilisés et amortis linéairement sur 10 ans.

Impôts sur les sociétés

La Société comptabilise l'impôt sur les sociétés en conformité avec les lois et règles fiscales du pays dans lequel elle réalise ses résultats.

CGG a opté depuis le 1^{er} janvier 1991 pour le régime de l'intégration fiscale pour ses filiales françaises détenues directement ou indirectement à plus de 95 %.

NOTE 2 FAITS MARQUANTS

Au cours de l'exercice 2020

Plan stratégique 2021

Visant une croissance rentable au travers des cycles, le Plan CGG 2021 annoncé en novembre 2018 prévoyait la transition vers un modèle *asset light*, via la réduction de l'exposition aux activités d'Acquisition de données contractuelles qui font face depuis plusieurs années à une surcapacité structurelle, maintenant les prix au plus bas en l'absence de différenciation technologique, et pâtissant d'une structure de coûts fixes élevée. Se référer aux comptes consolidés du groupe CGG pour plus de détail.

Au début de l'année 2020, le Groupe a franchi une étape importante de son plan stratégique avec la finalisation d'un partenariat stratégique avec Shearwater GeoServices Holding AS (« Shearwater ») dans l'Activité d'Acquisition de données Marine.

Le 8 janvier 2020, date de la « Clôture Marine », plusieurs transactions ont été contractualisées :

- (i) CGG a acquis les titres détenus par Eidesvik dans GSS (50 %) et a indemnisé Eidesvik en raison de la cessation de leur relation commerciale en échange d'actions Shearwater. CGG a également accordé à Eidesvik une option de vente sur ces actions Shearwater (« Option de Vente Eidesvik ») ;

Engagements de retraite et autres avantages sociaux

La Société participe à la constitution des retraites de son personnel en versant des cotisations assises sur les salaires à des organismes nationaux chargés du service des allocations vieillesse. Par ailleurs, un régime de retraite complémentaire existe pour les membres du Comité Exécutif du Groupe.

Le montant estimé et actualisé des indemnités de départ à la retraite qui seront éventuellement dues au personnel en application des conventions collectives en vigueur est provisionné au bilan. Les impacts des changements des hypothèses actuarielles sont comptabilisés au compte de résultat, au cours de l'exercice de leur constatation.

La Société n'a pas d'autres engagements significatifs concernant d'éventuels avantages sociaux consentis au personnel au-delà de sa période d'activité, tels que soins médicaux ou assurance-vie.

Provisions pour risques et charges

La Société provisionne les divers risques et charges connus à la clôture de l'exercice si les dépenses qui peuvent en résulter sont probables et peuvent être quantifiées. Si ces conditions ne pouvaient être réunies, une information serait toutefois fournie dans les notes aux états financiers.

Les profits latents éventuels ne sont pas pris en compte avant leur réalisation.

- (ii) Shearwater s'est porté acquéreur auprès de CGG de l'intégralité des titres GSS et des streamers moyennant la mise en place d'un crédit vendeur accordé par CGG SA et échangeable en actions Shearwater (« Crédit Vendeur Shearwater ») ;

- (iii) L'accord-cadre et les contrats d'affrètement coque-nue liant CGG Services SAS et les filiales de GSS ont été interrompus. La garantie y afférent, accordée par CGG SA, a été levée ;

- (iv) Shearwater CharterCo AS a conclu des contrats d'affrètement coque-nue avec les filiales de GSS pour une durée de cinq ans, garantis par Shearwater, portant sur cinq navires haut de gamme équipés de streamers (« Contrats d'Affrètement Shearwater ») et l'Accord de Capacité est entré en vigueur entre CGG Services SAS et Shearwater ;

- (v) Dans le cadre de l'accord d'instructions de paiement (« Accord d'Instructions de Paiement ») conclu entre Shearwater, Shearwater CharterCo AS et CGG Services SAS, CGG Services SAS s'est engagé à payer une partie des sommes dues au titre de l'Accord de Capacité directement aux filiales de GSS pour un montant couvrant les obligations de Shearwater CharterCo en vertu des Contrats d'Affrètement Shearwater ;

- (vi) CGG SA a également consenti à la conclusion d'accords d'intervention avec Shearwater et GSS (« Accord d'Intervention ») qui entreraient en vigueur si certaines conditions étaient remplies.

Ces transactions se sont traduites comme décrit ci-dessous dans les états financiers de la Société :

(i) Option de Vente Eidesvik

Comme indiqué précédemment, dans le cadre de la Clôture Marine, la Société a accordé à Eidesvik une option de vente sur ses actions Shearwater.

À travers cette option, Eidesvik a le droit de vendre l'ensemble de ses actions Shearwater à CGG à un prix d'exercice de 30 millions de dollars US. La période d'exercice de l'Option débute au plus tôt entre : i) la date d'introduction en bourse de Shearwater, et ii) un an à compter de la Clôture Marine. Et se termine au plus tôt entre : i) 6 mois après la date d'introduction en bourse de Shearwater, et ii) 3 ans à compter de la Clôture Marine.

S'agissant d'un engagement hors-bilan, cette option de vente n'a eu aucun impact dans les comptes 2020 de la Société.

Au regard de l'exercice de cette option et de la vente consécutive des titres ainsi détenus à Rasmussengruppen en janvier 2021 [note 24], la juste valeur de cette option au 31 décembre 2020 a été estimée à [16,1] millions de dollars ou [13,1] millions d'euros convertis au taux de clôture.

(ii) Crédit Vendeur Shearwater et Titres Shearwater

À la date de la transaction, ce prêt d'un montant de 52,9 millions de dollars US a d'abord servi à apurer divers coûts opérationnels pour un montant de 3,5 millions de dollars US. Le solde, soit 49,4 millions de dollars US ou 44,4 millions d'euros au taux du jour de la transaction, pouvait être utilisé, si Shearwater y consentait, pour éteindre des obligations ou acheter des actifs. À partir du 31 décembre 2020, Shearwater pouvait exiger que CGG l'utilise pour acquérir des actions Shearwater à un prix fixe unitaire de 25,2262 dollars US.

Le 29 décembre 2020, ce crédit vendeur a été irrévocablement transféré à Shearwater en échange d'une souscription d'actions Shearwater. Ainsi, la société Shearwater GeoServices Holding AS [SGS] a émis 1 958 248 titres au prix de 25,2262 dollars US, intégralement souscrits par la société CGG SA pour un montant total de 49,4 millions de dollars US et réglé par compensation du crédit vendeur détenu par la société. CGG SA détient ainsi 3,30 % du total des actions SGS en circulation et 3,34 % des droits de vote au 31 décembre 2020 [note 4].

Au 31 décembre, ces titres ont fait l'objet d'une dépréciation d'un montant de [33,2] millions d'euros au regard de la valeur de marché des titres estimée, fondée sur l'accord de cession conclu en janvier 2021 avec Rasmussengruppen. La valeur nette comptable de ces titres s'établit ainsi à 11,2 millions d'euros.

Courant janvier 2021, ces titres ont été cédés [note 24].

(vi) Accords d'intervention

Suite à la Clôture Marine, Shearwater CharterCo AS a conclu des accords d'affrètement coque-nue de cinq ans avec les filiales de GSS, garantis par Shearwater, portant sur cinq navires 3D haut de gamme équipés de streamers.

Dans le cadre de l'Accord d'intervention, le Groupe a consenti à se substituer à Shearwater CharterCo AS en tant que preneur des cinq navires 3D haut de gamme équipés de streamers en cas (i) de défaut de paiement de Shearwater CharterCo AS, ou (ii) d'insolvabilité de Shearwater.

Dans l'hypothèse où les Accords d'Intervention seraient activés, le Groupe serait en droit de résilier l'Accord de Capacité et deviendrait le preneur des cinq navires 3D haut de gamme équipés de streamers dans le cadre de contrats d'affrètement coque-nue. Le Groupe pourrait enfin, grâce aux nantissements pris en sa faveur, se porter acquéreur de la totalité du capital de GSS, étant entendu que les principaux actifs de GSS et de ses filiales seraient constitués des cinq navires 3D haut de gamme et des streamers et que les dettes bancaires attachées auxdits navires constitueraient les principaux passifs.

Ces accords n'ont eu aucune incidence sur les comptes de la Société.

Pandémie de Covid-19, chute du prix du pétrole et réduction consécutive des dépenses E&P

La pandémie de Covid-19 a plongé l'économie mondiale dans une récession brutale entraînant une baisse significative de la demande en pétrole et en gaz en raison des mesures de confinement. L'augmentation massive de la production par certains pays producteurs de pétrole (en particulier en Arabie saoudite et en Russie) dans le courant du mois de mars a encore accentué la crise. Le cours du baril de Brent a ainsi connu de très fortes variations sur l'année écoulée, passant de près de 65 dollars US fin 2019 à environ 50 dollars US au 5 mars 2020, date d'approbation des comptes annuels 2019 par le Conseil d'Administration de CGG, avant d'atteindre un point bas à environ 25 dollars US le 31 mars 2020. Il s'est ensuite raffermi et a évolué entre 40 et 45 dollars US jusqu'à mi-novembre 2020, avant de régulièrement progresser suite à l'annonce de l'arrivée des vaccins et de clôturer l'année à environ 50 dollars US.

Cette forte volatilité a radicalement changé l'environnement économique et le secteur de l'énergie a été l'un des plus touchés. Nos clients ont réagi fortement et réduit, en moyenne, leurs dépenses E&P d'environ 30 % en 2020, recentrant leurs investissements en pétrole et gaz sur les zones de production, alors que parallèlement leur programme de transition énergétique a pris de l'ampleur. Dans ce contexte, notre activité s'est contractée en 2020 et notre résultat opérationnel et nos flux de trésorerie en ont été significativement affectés.

Il est difficile de prévoir la durée et l'ampleur de la crise et du déséquilibre sur le marché pétrolier ainsi que le rythme et l'intensité de la reprise des activités E&P dont dépend l'évolution de la demande pour nos produits et services. Nous estimons néanmoins que la situation économique devrait s'améliorer, portée par les campagnes de vaccination actuellement en cours dans le monde. En ligne avec certains analystes et banques d'investissement, et compte tenu des récents accords de l'OPEP+, nous anticipons le rééquilibrage de l'offre et de la demande en hydrocarbures et le raffermissement du prix du pétrole que nous voyons se stabiliser au-delà de 50 dollars US en 2021 pour le baril de Brent. Dans ce contexte et à condition que la pandémie reste sous contrôle, nous pensons que les dépenses E&P vont repartir progressivement à la hausse après plusieurs années de sous-investissement et stimuler la demande pour nos produits et services, le pétrole et le gaz continuant d'occuper une place prépondérante dans le mix énergétique et dans l'équation financière de nos clients malgré l'importance grandissante des énergies renouvelables. Nous estimons par ailleurs que nous devrions tirer avantage de la concentration de leurs efforts sur le développement des réservoirs et l'optimisation de la

production des actifs existants grâce à l'expertise développée par le groupe CGG sur ces domaines des géosciences.

Conséquence de la réduction des dépenses E&P sur CGG

Avec un chiffre d'affaires des activités en diminution de 35 % en 2020 par rapport à l'année 2019, le Groupe a pris des mesures d'ajustements importantes, réduisant ses investissements et coupant dans sa structure de coûts, pour préserver sa trésorerie. Le Groupe a également procédé à la revue de la valeur comptable de ses actifs et passifs ; mais a également bénéficié de mesures d'accompagnement gouvernementales dans certains pays. Pour plus de détail de ces éléments, se référer à la note 2 des comptes consolidés du Groupe.

Aux bornes de la Société, l'incidence sur les comptes s'est élevée à [1,3] milliard d'euros correspondant principalement à la dépréciation des titres de participation et titres de placement détenus [voir ci-dessous et note 4].

L'incertitude restant de mise, le Groupe continue de suivre de très près l'évolution de la situation et des perspectives. Néanmoins les effets de la crise ne remettent pas en question la continuité d'exploitation du Groupe, CGG disposant de la trésorerie suffisante pour faire face à ses obligations en prenant en compte une période de douze mois à partir de la date de clôture.

Les incidences de l'opération dans les comptes de la société se présentent comme suit :

En millions d'euros	2020	2019
Dépréciation des titres de participation	-	(50,6)
Reprise de provisions sur titres de participation à la date de cession	125,2	75,1
Incidence sur le résultat financier de la période (notes 4 et 18)	125,2	24,5
Résultat net des cessions d'actifs	(125,2)	(75,1)
Autres éléments exceptionnels	-	(31,3)
Incidence sur le résultat exceptionnel de la période (note 19)	(125,2)	(106,4)
Incidence sur le résultat net de la période	-	(81,9)

Valeur des titres de participation au 31 décembre 2020

La valeur nette comptable des titres de participation détenus par la Société au 31 décembre 2020 s'élève à 1 230 millions d'euros. La valeur comptable de ces titres s'apprécie au regard de leur valeur d'usage.

La comparaison entre la valeur d'usage et la valeur comptable des titres de participation a amené la Société à constater une dotation nette aux provisions de [1 224] millions d'euros en 2020 dans le contexte de crise évoqué ci-avant. Le détail de cette provision est donné en note 4. Au titre de l'exercice 2019, les dotations aux provisions pour dépréciation des titres de la période d'un montant de [102] millions d'euros ont été compensées par des reprises de provisions d'un même montant. Les provisions pour risques filiales existantes d'un montant de 4,2 millions d'euros avaient été reprises en totalité.

Les principaux éléments affectant les titres de participation détenus par la Société sont détaillés dans la note 4.

Titres de participation

L'activité de la Société consiste notamment à détenir des participations.

Cession des titres de participation détenus dans la société Seabed Geosolutions B.V. (« SBGS »)

Conformément à sa stratégie de sortie de l'activité d'Acquisition de Données Contractuelles, le 30 décembre 2019, CGG SA a conclu un accord mettant fin à son actionnariat dans la joint-venture Seabed Geosolutions BV [« Seabed »] en transférant à cette date à son partenaire Fugro NV [« Fugro »] 15 % de ses titres [sur sa participation totale de 40 %] dans la joint-venture, avec objectif de transférer les 25 % restants avant le 1^{er} avril 2020.

La cession totale de Seabed a été effective au 1^{er} avril 2020 avec le transfert des titres restants à Fugro.

L'incidence sur le résultat de la société est neutre en 2020. En 2019, l'incidence s'élevait à [81,9] millions d'euros correspondant d'une part à la dépréciation des titres de la société d'une valeur nette de 50,6 millions d'euros ; et d'une indemnité de 35 millions de dollars ou 31,3 millions d'euros versée à Fugro pour le règlement d'un désaccord à propos du financement de la filiale et d'interprétations divergentes en matière de non-concurrence.

Procédure de sauvegarde

Le 17 juillet 2018, certains détenteurs d'obligations convertibles de CGG s'étaient pourvus en cassation suite à la décision rendue le 7 mai 2018 par la Cour d'appel de Paris rejetant leur appel de l'approbation du plan de sauvegarde de CGG par le tribunal de commerce de Paris le 1^{er} décembre 2017.

Le 26 février 2020, la Cour de cassation a confirmé la décision du Tribunal de commerce de Paris, mettant ainsi un terme définitif à ce litige.

En septembre 2020, la société CGG a organisé le désintéressement par anticipation de l'ensemble de ses créanciers restants au titre de son plan de sauvegarde en vue du dépôt, par les co-commissaires à l'exécution du plan, d'une requête aux fins de constat de l'achèvement de ce Plan.

Par conséquent, la Société a procédé en septembre 2020 au remboursement de 1,7 millions de dollars US et 3,5 millions d'euros de sa dette. Les sommes de 0,3 million d'euros et 0,2 million de dollars US restants dues aux créanciers défaillants

ont été versées sur un compte séquestre jusqu'au terme originel du plan soit le 1^{er} décembre 2027, conformément à la requête des co-commissaires à l'exécution du plan (notes 4 et 9).

Par jugement en date du 24 novembre 2020, le tribunal de commerce de Paris a constaté l'achèvement du plan de sauvegarde arrêté le 1^{er} décembre 2017.

Dans ce contexte, la société CGG a réitéré son engagement pris dans le cadre de la négociation du plan de sauvegarde de maintenir, et faire le nécessaire pour que les filiales de droit français qu'elle contrôle au sens de l'article L.233-3 du Code de commerce maintiennent en France les centres de décision actuellement situés en France, ce incluant le siège social de la Société, jusqu'au 31 décembre 2022.

Malgré cette issue positive, le 22 décembre 2020, trois tierces-oppositions au jugement de clôture du plan de sauvegarde du groupe CGG ont été formées. Pour plus d'informations, se référer au chapitre 2.4 « Litiges et arbitrages » du Document d'enregistrement universel du groupe 2020.

Au cours de l'exercice 2019

Centralisation de la gestion de Trésorerie du Groupe

Depuis février 2019, la société est en charge de la centralisation de la gestion de Trésorerie pour le Groupe. À ce titre, la société réalise des avances de trésorerie rémunérées à un taux Libor + 3 % et emprunte auprès de ses filiales à un taux Libor + 1,5 % (note 6).

NOTE 3 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Immobilisations incorporelles

En millions d'euros	Au 31 décembre					
	2020			2019		
	Brut	Amort.	Net	Brut	Amort.	Net
Logiciels	25,3	(24,7)	0,6	25,3	(23,4)	1,9
Frais de développement	1,2	(0,4)	0,8	1,2	(0,3)	0,9
Immobilisations incorporelles en cours	-	-	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles	26,5	(25,1)	1,4	26,5	(23,7)	2,8

Les variations de l'exercice sont résumées dans le tableau suivant :

En millions d'euros	31.12.2019	Acquisitions - dotations	Cessions - réformes	31.12.2020
Immobilisations brutes	26,5	-	-	26,5
Amortissements	(23,7)	(1,4)	-	(25,1)
Immobilisations incorporelles	2,8	(1,4)	-	1,4

Immobilisations corporelles

En millions d'euros	Au 31 décembre					
	2020			2019		
	Brut	Amort.	Net	Brut	Amort.	Net
Constructions, installations générales et agencements	7,0	(5,9)	1,1	7,0	(5,6)	1,4
Autres	0,5	(0,2)	0,3	0,5	(0,1)	0,4
Immobilisations corporelles	7,5	(6,1)	1,4	7,5	(5,7)	1,8

Les variations de l'exercice sont résumées dans le tableau suivant :

En millions d'euros	31.12.2019	Acquisitions - dotations	Cessions - réformes	31.12.2020
Immobilisations brutes	7,5	-	-	7,5
Amortissements	(5,7)	(0,4)	-	(6,1)
Immobilisations corporelles	1,8	(0,4)	-	1,4

NOTE 4 IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

En millions d'euros	Au 31 décembre					
	2020			2019		
	Brut	Dépréc.	Net	Brut	Dépréc.	Net
Titres de participation	8 716,7	[7 486,4]	1 230,3	8 545,9	[6 387,8]	2 158,1
Droits représentatifs d'actifs nets de fiducie	0,2	-	0,2	6,2	-	6,2
Sous total Participations	8 716,9	[7 486,4]	1 230,5	8 552,1	-	2 164,3
Créances rattachées à des participations	85,5	-	85,5	272,7	-	272,7
Titres de placement	44,4	[33,2]	11,2	-	-	-
Autres immobilisations financières	2,6	-	2,6	3,0	-	3,0
Immobilisations financières	8 849,4	[7 519,6]	1 329,8	8 827,8	[6 387,8]	2 440,0

Titres de participation

En millions d'euros	Au 31 décembre	
	2020	2019
Solde net en début de période	2 158,1	2 122,1
Acquisitions de titres	296,0	239,6
Sorties/cessions de titres	[125,2]	[228,1]
Variation des provisions pour dépréciations des titres	[1 098,6]	24,5
Solde net en fin de période	1 230,3	2 158,1

Le détail des mouvements sur titres de la période est présenté ci-après :

En millions d'euros	2019	Acquisitions de titres	Sorties /cessions de titres	Variations de provisions	2020
					2020
Argas	27,6	-	-	[4,2]	23,4
CGG do Brasil Participações Ltda	-	-	-	-	-
CGG Electromagnetics [Italy] Srl	0,1	-	-	-	0,1
CGG Explo	-	-	-	-	-
CGG Holding B.V.	1 037,3	195,9	-	[750,6]	482,6
CGG International SA	-	-	-	-	-
CGG Marine Resources Norge AS	-	-	-	-	-
CGG Mexico SA de CV	0,1	-	-	-	0,1
CGG Services [NL] B.V.	46,0	-	-	[21,0]	25,0
CGG Services SAS	274,4	100,0	-	[245,4]	129,0
Exgeo C.A.	0,5	-	-	[0,5]	-
Geoexplo	-	-	-	-	-
Geomar SAS	36,2	-	-	11,3	47,5
Seabed Geosolutions B.V.	-	-	[125,2]	125,2	-
Sercel SAS	684,4	-	-	[213,4]	471,0
Sercel Holding SAS	28,4	-	-	-	28,4
Veritas do Brazil Ltd	1,7	-	-	-	1,7
Vitzel S.A. de C.V.	-	0,1	-	-	0,1
Wavefield Inseis AS	21,4	-	-	-	21,4
Titres nets	2 158,1	296,0	[125,2]	[1 098,6]	1 230,3

Les acquisitions et cessions de titres correspondent principalement à des opérations sur capital. Les titres Seabed Geosolutions B.V. ont fait l'objet d'une cession dont le détail est présenté en note 2.

Le tableau ci-dessous résume les données financières pour l'exercice clos au 31 décembre 2020 des principales filiales de la Société (sociétés stratégiques pour le groupe, holding et participations significatives) :

<i>En millions de dollars US ou en millions d'unités de monnaie nationale</i>	Devise	Capitaux propres avant résultat [en devise]	Quote-part de capital détenue [en %]	Résultat du dernier exercice clos [en devise]
Filiales				
Argas ^(b)	SAR	402,3	49	[146,2]
CGG Holding B.V. ^(b)	USD	1 726,3	100	148,1
CGG Marine Resources Norge AS ^(b)	USD	30,1	100	[18,4]
CGG Services (NL) B.V. ^(b)	USD	38,4	100	[21,3]
CGG Services SAS ^(a)	EUR	287,9	100	[64,8]
Geomar SAS ^(a)	EUR	66,0	100	[4,3]
Sercel Holding SAS ^(a)	EUR	44,3	100	1,7
Sercel SAS ^(a)	EUR	267,4	100	[2,7]
Wavefield Inseis AS ^(b)	USD	11,6	100	-
Autres ^(c)	USD	18,2	-	9,9

(a) Extrait des comptes statutaires 2020 provisoires de la société établis en devise locale.

(b) Extrait des liasses de consolidation IFRS 2020 de la société établis en devise fonctionnelle.

(c) Somme des liasses de consolidation IFRS 2020 des autres filiales de la société en USD.

À titre indicatif, les taux de change de clôture sont les suivants : 1 € = 1,2271 USD et 1 € = 4,6016 SAR.

Dépréciations relatives aux titres de participations

Les provisions pour dépréciation des titres ont été ajustées au regard de la valeur d'usage des titres estimée au 31 décembre 2020.

Une synthèse des dotations (reprises) de provisions pour dépréciation des titres de participation, pour dépréciation des avances de trésorerie et pour risques filiales, qui sont inscrites dans le compte de résultat de l'année 2020, se présente comme suit :

<i>En millions d'euros</i>	Dotations (reprises) de provisions pour dépréciation des :						Total
	Titres de participation	Créances rattachées	Avances de trésorerie	Créances rattachées aux participations	Provisions pour risques filiales		
ARGAS	4,2	-	-	-	-	-	4,2
CGG Holding B.V.	750,6	-	-	-	-	-	750,6
CGG Services (NL) B.V.	21,0	-	-	-	-	-	21,0
CGG Services SAS	245,4	-	-	-	-	-	245,4
Exgeo C.A.	0,5	-	-	-	-	-	0,5
Geomar SAS	[11,3]	-	-	-	-	-	[11,3]
Seabed Geosolutions B.V.	[125,2]	-	-	-	-	-	[125,2]
Sercel SAS	213,4	-	-	-	-	-	213,4
TOTAL	1 098,6	-	-	-	-	-	1 098,6

Les titres Seabed Geosolutions B.V. ont fait l'objet d'une cession dont le détail est présenté en note 2.

Les dotations et reprises de provisions pour dépréciation des titres de participation, pour dépréciation des créances

rattachées aux participations et pour dépréciation des avances de trésorerie des filiales sont enregistrées en résultat financier [note 18]. Les dotations et reprises de provisions pour risques filiales sont enregistrées en résultat exceptionnel [note 19].

Créances rattachées aux participations

Variation du poste « Créances rattachées aux participations »

En millions d'euros	Au 31 décembre	
	2020	2019
Solde net en début de période	272,7	267,5
Prêts accordés par la société, en trésorerie ou par comptes-courants	-	-
Remboursements de créances rattachés, en trésorerie ou par comptes-courants	(166,9)	-
Variation des provisions pour dépréciation de créances rattachées	-	-
Incidence des variations de change	(18,7)	5,2
Variation des intérêts courus	(1,6)	-
Autres	-	-
Solde net en fin de période	85,5	272,7

Détail du poste « Créances rattachées aux participations »

En millions d'euros	Au 31 décembre	
	2020	2019
CGG Holding BV	81,5	267,1
Intérêts courus	4,0	5,6
Solde net en fin de période	85,5	272,7

CGG Holding BV

Le 1^{er} février 2013, plusieurs prêts à moyen terme ont été accordés par la Société à la filiale CGG Holding B.V. pour un montant total de 1 269,5 millions de dollars US. Ces prêts à échéance 31 janvier 2021 portaient intérêts au taux de 5,5 %.

En 2014, 2015 et 2018, quatre, trois puis deux prêts consentis à CGG Holding B.V. pour un total de 969,5 millions de dollars US ont été reconvertis en compte courant pour un montant de 807,9 millions d'euros.

Le 2 juillet 2018, le taux d'intérêt de ces emprunts a été porté à 8,4 % et la maturité fixée à 5 ans, soit jusqu'au 30 juin 2023.

Au cours de l'exercice 2020, deux prêts d'un total de 200 millions de dollars US ont été reconvertis en compte courant pour un montant de 166,9 millions d'euros.

Au 31 décembre 2020, seul un prêt d'un montant de 100 millions de dollars US reste accordé à la filiale.

Intérêts courus

Au 31 décembre 2020, les intérêts courus relatifs au prêt accordé à la société CGG Holding B.V. s'élèvent à 4,0 millions d'euros contre 5,6 millions d'euros à fin 2019.

Droits représentatifs d'actifs nets remis en fiducie

Dans le cadre d'un contrat d'émission de garanties daté du 19 octobre 2017, la Société a demandé à trois établissements bancaires de consentir à son profit une ouverture de crédit par signature d'un montant maximum en principal de 80 millions

de dollars US, utilisable par émission de garanties bancaires d'ordre de la Société pour son propre compte ou pour le compte de ses principales filiales.

Dans ce contexte, le 19 octobre 2017, la Société, en qualité de constituant et de bénéficiaire, a signé un contrat de fiducie sûreté gestion avec la société Equitis Gestion, en tant que fiduciaire, et les trois établissements bancaires, en qualité de banques participantes et de bénéficiaires. Aux termes du contrat de fiducie sûreté gestion, CGG s'est engagé à constituer une fiducie portant sur des sommes d'argent dans la limite à tout moment de 80 millions de dollars US pour sûretés des obligations garanties.

Au 31 décembre 2020, le solde transféré dans le patrimoine fiduciaire s'élève à 0,3 million de dollars US (0,2 million d'euros) contre 7,0 millions de dollars US en 2019 (6,2 millions d'euros).

La société a par ailleurs demandé de mettre un terme à ce contrat en fin d'année.

Titres de placement

Les titres de placement correspondent à 1 958 248 titres de la société Shearwater GeoServices Holding AS (SGS) souscrits au prix de 25,2262 USD le 29 décembre 2020, soit un montant total de 49,4 millions de dollars US réglé par compensation d'un crédit vendeur détenu par CGG SA sur la société SGS (voir note 2 - crédit vendeur Shearwater). CGG SA détient ainsi 3,30 % du total des actions SGS en circulation et 3,34 % des droits de vote.

Au 31 décembre, ces titres ont fait l'objet d'une dépréciation d'un montant de (33,2) millions d'euros au regard de la valeur de marché des titres estimée. La valeur nette comptable de ces

titres s'établit ainsi à 11,2 millions d'euros.

Le 18 janvier 2021, ces titres ont été cédés (note 24).

Autres immobilisations financières

Les autres immobilisations financières correspondent principalement à des dépôts et cautionnements et des garanties opérationnelles de plus d'un an (1,8 millions d'euros).

Ce poste inclut également une compte séquestre d'un montant de 0,5 million d'euros ouvert dans le cadre de sortie du Plan de Sauvegarde de la société et correspondant aux sommes restantes dues aux créanciers défaillants jusqu'au terme originel du plan soit le 1^{er} décembre 2027 conformément à la requête des co-commissaires à l'exécution du plan (note 2).

NOTE 5 CLIENTS

En millions d'euros	Au 31 décembre	
	2020	2019
Clients	6,5	10,6
Clients factures à établir	-	6,9
Provisions pour créances douteuses	-	-
Clients et comptes rattachés - net	6,5	17,5
<i>Dont à plus d'un an</i>	-	-

Les clients de la Société sont principalement des sociétés du Groupe ou des participations dans des entreprises mises en équivalence.

NOTE 6 AUTRES CRÉANCES

En millions d'euros	Au 31 décembre	
	2020	2019
Avances de trésorerie accordées et intérêts rattachés, nets	322,8	312,3
Créances et crédits d'impôt, nets	37,1	28,7
Comptes courants liés à l'intégration fiscale	8,6	6,4
Dividendes à recevoir	-	11,7
Autres	0,1	0,2
Autres créances	368,6	359,3

Détail du poste « Avances de trésorerie »

Depuis le 1^{er} février 2019, la Société s'est substituée à la société CGG Holding B.V. en charge de la centralisation de la gestion de Trésorerie pour le Groupe. À ce titre, la Société réalise des avances de trésorerie rémunérées principalement à un taux Libor + 3 % et emprunte auprès de ses filiales principalement à

un taux Libor + 1,5 %. La majorité des flux et opérations intragroupe sont encaissés et décaissés par le biais d'avances de trésorerie et ne se traduisent pas par un mouvement de trésorerie pour la Société.

La position nette des avances de trésorerie s'élève à [54,1] millions d'euros et se détaille comme suit :

En millions d'euros	Au 31 décembre			
	2020			2019
	Brut	Dépréciation	Net	Net
Avances de trésorerie accordées	320,3	-	320,3	307,8
Intérêts courus attachés	2,5	-	2,5	4,5
Sous total	322,8	-	322,8	312,3
Avances de trésorerie reçues	(375,5)	-	(375,5)	(545,5)
Intérêts courus attachés	[1,4]	-	[1,4]	[3,8]
Sous total [note 13]	[376,9]	-	[376,9]	[549,3]
Avances de trésorerie et intérêts attachés, nettes	[54,1]	-	[54,1]	[237,0]

NOTE 7 CAPITAL SOCIAL ET PLAN D'OPTIONS

Capital social

Au 31 décembre 2020, le capital social de CGG se compose de 711 392 383 actions ordinaires d'une valeur nominale de 0,01 euro.

Les actions ordinaires donnent droit à dividendes. Les actions ordinaires en nominatif détenues depuis plus de deux ans donnent un droit de vote double.

Au 31 décembre 2020, le montant des réserves libres de la Société s'élève à 797 millions d'euros.

Les dividendes peuvent être distribués à partir des réserves libres de la Société, en conformité avec la loi française et les statuts de la Société. Aucun dividende n'a été versé en 2020, 2019 et 2018.

CGG n'est sujet à aucune exigence externe en termes de capitaux propres minimums, excepté les exigences légales.

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

En millions d'euros	Au 31.12.2019	Affectation du résultat 2019	Résultat 2020	Opérations sur capital	Au 31.12.2020
Capital	7,1	-	-	-	7,1
Primes d'émission, d'apport et de conversion	3 202,5	-	-	[1 336,1]	1 866,4
Écart de réévaluation	0,2	-	-	-	0,2
Réserve légale	7,1	-	-	-	7,1
Autres réserves	23,7	-	-	[17,5]	6,2
Report à nouveau	[1 450,9]	97,3	-	1 353,6	-
Résultat de l'exercice	97,3	[97,3]	[1 075,6]	-	[1 075,6]
Provisions réglementées	0,5	-	-	-	0,5
Capitaux propres	1 887,5	-	[1 075,6]	-	811,9

Les opérations sur capital réalisées au cours de l'exercice 2020 correspondent principalement à :

- l'apurement du solde négatif du report à nouveau par prélèvement sur la prime d'émission et les autres réserves de la Société ;

- l'exercice de bons de souscription d'action (BSA) et l'attribution de 1 423 753 actions gratuites sur la période dont l'incidence s'est élevée à 0,1 million d'euros sur les capitaux de la Société et sont décrits ci-après.

BSA

Le 21 février 2018 dans le cadre de sa restructuration financière, la société a émis 225 398 854 bons de souscription d'actions (BSA), dont 131 392 197 ont été exercés entre le 21 février 2018 et le 31 décembre 2020 comme présenté dans le tableau ci-dessous :

	BSA #1	BSA #2	BSA #3	BSA de Coordination	BSA Garantie
Nombre total de BSA émis	22 133 149	71 932 731	113 585 276	7 099 079	10 648 619
Nombre total de BSA exercés au 31 décembre 2018	32 589	33 696	113 556 200	7 099 079	10 648 619
Nombre total de BSA exercés en 2019	3 657	6 942	-	-	-
Nombre total de BSA exercés en 2020	6 993	4 422	-	-	-
Nombre total de BSA devenus caduques	-	-	29 076	-	-
Nombre total de BSA restant	22 089 910	71 887 671	-	-	-
Parité d'exercice	3 BSA #1 pour 4 actions nouvelles	3 BSA #2 pour 2 actions nouvelles	1 BSA #3 pour 1 action nouvelle	1 BSA de Coordination pour 1 action nouvelle	1 BSA Garantie pour 1 action nouvelle
Prix d'exercice	3,12 euros par action nouvelle	4,02 euros par action nouvelle	0,01 euro par action nouvelle	0,01 euro par action nouvelle	0,01 euro par action nouvelle
Nombre d'actions maximum à émettre sur exercice des BSA (hors ajustements)	29 477 536 ^(a)	47 955 154	113 585 276	7 099 079	10 648 619
Nombre d'actions émises en 2018	43 452	22 464	113 556 200	7 099 079	10 648 619
Nombre d'actions émises en 2019	4 876	4 628	-	-	-
Nombre d'actions émises en 2020	9 324	2 948	-	-	-
Nombre d'actions caduques	-	-	29 076	-	-
Nombre d'actions à émettre	29 419 884	47 925 114	-	-	-
Date d'échéance des BSA	21 février 2022	21 février 2023	21 août 2018	21 août 2018	21 août 2018

(a) Les 24 996 BSA # 1 attribués à CGG relatives à des actions propres ont été annulés.

Plans d'options

Suite à diverses résolutions adoptées par le Conseil d'administration, le Groupe a attribué des options de souscription d'actions ordinaires à certains de ses salariés, cadres et administrateurs. Le tableau qui suit résume l'information relative aux options non exercées au 31 décembre 2020 :

	Options initialement attribuées ^(a)	Options initialement attribuées après opérations sur capital ^(b)	Options non exercées au 31.12.2020 ^(c)	Prix d'exercice par action ^(c)	Date d'expiration	Durée de vie résiduelle
Plan du 24 juin 2013	1 642 574	156 871	68 534	193,27 €	24 juin 2021	5,8 mois
Plan du 26 juin 2014	1 655 843	158 139	76 592	107,66 €	26 juin 2022	17,9 mois
Plan du 25 juin 2015	1 769 890	169 031	76 698	62,92 €	25 juin 2023	29,8 mois
Plan du 23 juin 2016	6 658 848	531 281	236 828	8,52 €	23 juin 2024	41,8 mois
Plan du 27 juin 2018	6 544 389	6 544 389	5 297 713	2,15 €	27 juin 2026	66,0 mois
Plan du 11 décembre 2018	671 171	671 171	604 053	1,39 €	27 juin 2026	66,0 mois
Plan du 27 juin et du 5 novembre 2019	2 273 520	2 273 520	2 210 100	1,52 €	27 juin 2027	77,9 mois
Plan du 6 janvier 2020	80 000	80 000	80 000	2,72 €	27 juin 2027	77,9 mois
Plan du 25 juin 2020	2 268 512	2 268 512	2 268 512	1,10 €	25 juin 2028	89,9 mois
TOTAL	23 564 747	12 852 914	10 919 030			

(a) Le détail des bénéficiaires et des conditions de performance des plans avant 2016, ainsi que les opérations de regroupement ou ajustement du nombre d'options sur cette période sont détaillées dans la note 7 de l'annexe 2019 aux comptes de la société. Le détail des plans après 2016 est présenté ci-après.

(b) Options initialement attribuées réévaluées suite aux augmentations de capital de 2016 et 2018 ainsi que le regroupement d'actions de 2016.

(c) Suite à l'augmentation de capital de février 2018, les plans d'options avaient été ajustés de la manière suivante :

	Ajustement du nombre d'options au 21 février 2018	Prix d'exercice avant ajustement (€)	Prix d'exercice ajusté (€)
Plan du 24 juin 2013	78 892	493,44	193,27
Plan du 26 juin 2014	105 711	274,88	107,66
Plan du 25 juin 2015	122 189	160,64	62,92
Plan du 23 juin 2016	471 856	21,76	8,52

Le 27 juin 2018, le Conseil d'administration a décidé d'attribuer :

- 732 558 options de souscription d'actions au Directeur Général. Le prix d'exercice desdites options est de 2,15 euros. Les droits aux dites options sont acquis en quatre fois, en juin 2019 (à hauteur de 25 % des options attribuées), en juin 2020 (à hauteur de 25 % des options attribuées), en juin 2021 (à hauteur de 25 % des options attribuées) et en juin 2022 (à hauteur de 25 % des options attribuées), sous réserve de la réalisation d'une condition de performance liée à l'évolution du cours de Bourse de l'action CGG. Les options ont une durée de huit ans ;
- 1 141 088 options de souscription d'actions aux membres du Comité de Direction. Le prix d'exercice desdites options est de 2,15 euros. Les droits aux dites options sont acquis en quatre fois, en juin 2019 (à hauteur de 25 % des options attribuées), en juin 2020 (à hauteur de 25 % des options attribuées), en juin 2021 (à hauteur de 25 % des options attribuées) et en juin 2022 (à hauteur de 25 % des options attribuées), sous réserve de la réalisation d'une condition de performance liée à l'évolution du cours de bourse de l'action CGG. Les options ont une durée de huit ans ;
- 4 670 743 options de souscription d'actions à certains salariés du Groupe. Le prix d'exercice desdites options est de 2,15 euros. Les droits aux dites options sont acquis en quatre fois, en juin 2019 (à hauteur de 25 % des options attribuées), en juin 2020 (à hauteur de 25 % des options attribuées), en juin 2021 (à hauteur de 25 % des options attribuées) et en juin 2022 (à hauteur de 25 % des options attribuées). Les options ont une durée de huit ans.

Le 11 décembre 2018, le Conseil d'administration a décidé d'attribuer 671 171 options de souscription d'actions à certains salariés et membres du Comité de Direction. Le prix d'exercice desdites options est de 1,39 euro. Les droits aux dites options sont acquis en quatre fois, en juin 2019 (à hauteur de 25 % des options attribuées), en juin 2020 (à hauteur de 25 % des options attribuées), en juin 2021 (à hauteur de 25 % des options attribuées) et en juin 2022 (à hauteur de 25 % des options attribuées). Les options ont une durée de sept ans et sept mois.

Le 27 juin 2019 et le 5 novembre 2019 le Conseil d'administration a décidé d'attribuer :

- 360 000 options de souscription d'actions au Directeur Général. Le prix d'exercice desdites options est de 1,52 euro. Les droits aux dites options sont acquis en une fois, en juin 2022 sous réserve de la réalisation d'une condition de performance liée à l'évolution du cours de Bourse de l'action CGG. Les options ont une durée de 8 ans ;

- 851 330 options de souscription d'actions aux membres du Comité de Direction. Le prix d'exercice desdites options est de 1,52 euro. Les droits aux dites options sont acquis en deux fois, en juin 2021 (à hauteur de 50 % des options attribuées) et en juin 2022 (à hauteur de 50 % des options attribuées), sous réserve de la réalisation d'une condition de performance liée à l'évolution du cours de Bourse de l'action CGG. Les options ont une durée de 8 ans ;
- 1 062 190 options de souscription d'actions à certains salariés du Groupe. Le prix d'exercice desdites options est de 1,52 euro. Les droits aux dites options sont acquis en deux fois, en juin 2021 (à hauteur de 50 % des options attribuées) et en juin 2022 (à hauteur de 50 % des options attribuées). Les options ont une durée de 8 ans.

Le 6 janvier 2020, le Conseil d'administration a décidé d'attribuer 80 000 options de souscription d'actions à certains salariés et membres du Comité de Direction. Le prix d'exercice desdites options est de 2,72 euros. Les droits aux dites options sont acquis en deux fois, en juin 2021 (à hauteur de 50 % des options attribuées) et en juin 2022 (à hauteur de 50 % des options attribuées), sous réserve de la réalisation d'une condition de performance liée à l'évolution du cours de bourse de l'action CGG. Les options ont une durée de 7 ans et 6 mois.

Le 25 juin 2020, le Conseil d'administration a décidé d'attribuer :

- 360 000 options de souscription d'actions au Directeur Général. Le prix d'exercice desdites options est de 1,10 euro. Les droits aux dites options sont acquis en une fois, en juin 2023 sous réserve de la réalisation d'une condition de performance liée à l'évolution du cours de Bourse de l'action CGG. Les options ont une durée de 8 ans ;
- 940 000 options de souscription d'actions aux membres du Comité de Direction. Le prix d'exercice desdites options est de 1,10 euro. Les droits aux dites options sont acquis en une fois, en juin 2023 sous réserve de la réalisation d'une condition de performance liée à l'évolution du cours de Bourse de l'action CGG. Les options ont une durée de 8 ans ;
- 968 512 options de souscription d'actions à certains salariés du Groupe. Le prix d'exercice desdites options est de 1,10 euro. Les droits aux dites options sont acquis en deux fois, en juin 2022 (à hauteur de 50 % des options attribuées) et en juin 2023 (à hauteur de 50 % des options attribuées). Les options ont une durée de 8 ans.

Le tableau suivant résume l'information relative à l'évolution des plans de stock-options au 31 décembre 2020 et 2019 :

	2020		2019	
	Nombre d'options	Prix moyen d'exercice	Nombre d'options	Prix moyen d'exercice
<i>En euros, sauf nombre d'options</i>				
Options non exercées en début d'exercice	9 171 472	5,99 €	7 460 676	10,52 €
Attributions	2 348 512	1,16 €	2 273 520	1,52 €
Exercées			(2 038)	2,15 €
Échues non exercées	(600 954)	18,37 €	(560 686)	48,16 €
Options non exercées en fin d'exercice	10 919 030	4,27 €	9 171 472	5,99 €
Options exerçables en fin d'exercice	3 409 535	10,10 €	2 077 304	19,76 €

Le cours moyen de l'action CGG s'est élevé à 1,02 euro en 2020, 1,72 euro en 2019 et 1,94 euro en 2018 (les cours moyens ont été ajustés suite au regroupement d'actions de juillet 2016 et l'augmentation de capital de 2018).

Actions gratuites

Le 27 juin 2018, le Conseil d'administration a décidé l'attribution de 157 500 actions gratuites soumises à conditions de performance au Directeur Général, 242 841 actions gratuites soumises à conditions de performance aux membres du Comité de Direction et 2 708 180 actions gratuites soumises à conditions de performance à certains salariés du Groupe.

Ces actions gratuites seront acquises en deux tranches, 50 % en juin 2020 et 50 % en juin 2021.

La période d'acquisition de la première tranche est fixée à la plus tardive des deux dates suivantes : le 27 juin 2020 ou à la date de l'Assemblée générale des actionnaires d'approbation des comptes 2019, et après constatation par le Conseil d'administration de la réalisation des conditions de performance.

La période d'acquisition de la seconde tranche est fixée à la plus tardive des deux dates suivantes : le 27 juin 2021 ou à la date de l'Assemblée générale des actionnaires d'approbation des comptes 2020, et après constatation par le Conseil d'administration de la réalisation des conditions de performance.

Le Conseil d'administration du 25 juin 2020 a constaté que les conditions de performance fixées pour ce plan étaient remplies. 1 357 341 actions d'une valeur nominale de 0,01 euro ont été attribuées.

Le 11 décembre 2018, le Conseil d'administration a décidé l'attribution de 132 821 actions gratuites soumises à conditions de performance à certains salariés et membres du Comité de Direction.

Ces actions gratuites seront acquises en deux tranches, 50 % en juin 2020 et 50 % en juin 2021.

La période d'acquisition de la première tranche est fixée à la plus tardive des deux dates suivantes : le 27 juin 2020 ou à la date de l'Assemblée générale des actionnaires d'approbation des comptes 2019, et après constatation par le Conseil d'administration de la réalisation des conditions de performance.

La période d'acquisition de la seconde tranche est fixée à la plus tardive des deux dates suivantes : le 27 juin 2021 ou à la date de l'Assemblée générale des actionnaires d'approbation des comptes 2020, et après constatation par le Conseil d'administration de la réalisation des conditions de performance.

Le Conseil d'administration du 10 décembre 2020 a constaté que les conditions de performance fixées pour ce plan étaient remplies. 66 412 actions ont été attribuées.

Le 27 juin 2019, le Conseil d'administration a décidé d'attribuer :

- 220 000 actions gratuites au Directeur Général soumises à conditions de performance. Ces actions gratuites soumises à conditions de performance seront acquises en une tranche, en juin 2022.

La période d'acquisition est fixée à la plus tardive des deux dates suivantes : le 27 juin 2022 ou à la date de l'Assemblée générale des actionnaires d'approbation des comptes 2021, et après constatation par le Conseil d'administration de la réalisation des conditions de performance. Ces actions gratuites seront acquises en une tranche en juin 2022.

- 518 660 actions gratuites aux membres du Comité de Direction et 1 269 060 actions gratuites soumises à conditions de performance à certains salariés du Groupe.

Ces actions gratuites seront acquises en deux tranches, 50 % en juin 2021 et 50 % en juin 2022.

La période d'acquisition de la première tranche est fixée à la plus tardive des deux dates suivantes : le 27 juin 2021 ou à la date de l'Assemblée générale des actionnaires d'approbation des comptes 2020, et après constatation par le Conseil d'administration de la réalisation des conditions de performance.

La période d'acquisition de la seconde tranche est fixée à la plus tardive des deux dates suivantes : le 27 juin 2022 ou à la date de l'Assemblée générale des actionnaires d'approbation des comptes 2021, et après constatation par le Conseil d'administration de la réalisation des conditions de performance.

Le 6 janvier 2020, le Conseil d'administration a décidé d'attribuer 40 000 actions soumises à conditions de performance à certains salariés du Groupe.

Ces actions seront acquises en deux tranches, 50 % en juin 2021 et 50 % en juin 2022.

La période d'acquisition de la première tranche est fixée à la plus tardive des deux dates suivantes : le 27 juin 2021 ou à la date de l'Assemblée générale des actionnaires d'approbation des comptes 2020, et après constatation par le Conseil d'Administration de la réalisation des conditions de performance.

La période d'acquisition de la seconde tranche est fixée à la plus tardive des deux dates suivantes : le 27 juin 2022 ou à la date de l'Assemblée générale des actionnaires d'approbation des comptes 2021, et après constatation par le Conseil d'Administration de la réalisation des conditions de performance.

Le 25 juin 2020, le Conseil d'administration a décidé d'attribuer :

- 220 000 actions gratuites au Directeur Général soumises à conditions de performance. Ces actions gratuites soumises à conditions de performance seront acquises en une tranche, en juin 2023.

La période d'acquisition est fixée à la plus tardive des deux dates suivantes : le 25 juin 2023 ou à la date de l'Assemblée générale des actionnaires d'approbation des comptes 2022,

et après constatation par le Conseil d'administration de la réalisation des conditions de performance.

- 530000 actions gratuites aux membres du Comité de Direction et 1 203 148 actions gratuites soumises à conditions de performance à certains salariés du Groupe.

Ces actions gratuites soumises à conditions de performance seront acquises en deux tranches, 50 % en juin 2022 et 50 % en juin 2023.

La période d'acquisition de la première tranche est fixée à la plus tardive des deux dates suivantes : le 25 juin 2022 ou à la date de l'Assemblée générale des actionnaires d'approbation des comptes 2021, et après constatation par le Conseil d'administration de la réalisation des conditions de performance.

La période d'acquisition de la seconde tranche est fixée à la plus tardive des deux dates suivantes : le 25 juin 2023 ou à la date de l'Assemblée générale des actionnaires d'approbation des comptes 2022, et après constatation par le Conseil d'administration de la réalisation des conditions de performance.

NOTE 8 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

<i>En millions d'euros</i>	Au 31 décembre	
	2020	2019
Pertes de change	1,0	32,6
Coûts de restructuration	0,3	-
Provisions pour risques filiales	-	-
Indemnités de départ à la retraite	-	6,0
Autres provisions pour charges	-	2,8
Provisions court terme	1,3	41,4
Indemnités de départ à la retraite	0,8	1,2
Provisions moyen et long terme	0,8	1,2
Provisions pour risques et charges	2,1	42,6

Variations de la période

<i>En millions d'euros</i>	31.12.2019	Dotations	Reprises [provision utilisée]	Reprises [provision non utilisée]	Autres	31.12.2020
Pertes de change [voir note 14]	32,6	1,0	[32,6]	-	-	1,0
Frais de restructuration	-	0,3	-	-	-	0,3
Provisions pour risques filiales [voir note 4]	-	-	-	-	-	-
Indemnités de départ à la retraite	6,0	0,3	[6,3]	-	-	-
Autres provisions	2,8	-	[2,8]	-	-	-
Provisions court terme	41,4	1,6	[41,7]	-	-	1,3
Indemnités de départ à la retraite	1,2	0,3	[0,7]	-	-	0,8
Provisions moyen et long terme	1,2	0,3	[0,7]	-	-	0,8
Provisions pour risques et charges	42,6	1,9	[42,4]	-	-	2,1
<i>Ventilation par nature des dotations et reprises de l'exercice :</i>						
<i>Exploitation</i>		0,6	[9,8]			
<i>Financier [note 18]</i>		1,0	[32,6]			
<i>Exceptionnel [note 19]</i>		0,3				

Provisions pour engagements de retraite

Les principales hypothèses actuarielles retenues pour l'évaluation des engagements de départ à la retraite sont les suivantes :

- taux d'actualisation : 0,5 % en 2020 contre 0,75 % en 2019 ;
- taux moyen de revalorisation des salaires : 0,5 % en 2021 et 2 % les années suivantes [hypothèse au 31 décembre 2019

d'un taux de revalorisation des salaires de 3,5 % en 2020 et 2 % les années suivantes] ;

- âge de départ à la retraite : départ à la retraite à taux plein selon la réforme de la retraite.

La reprise de provision constatée sur la période correspond aux versements effectifs réalisés.

NOTE 9 DETTES FINANCIÈRES

<i>En millions d'euros</i>	Au 31 décembre					
	2020			2019		
	Total	< 1 an	> 1 an	Total	< 1 an	> 1 an
Obligations sécurisées de second rang	466,0	-	466,0	459,3	-	459,3
Obligations convertibles	-	-	-	-	-	-
Autres emprunts	0,5	-	0,5	5,0	0,3	4,7
Intérêts courus	7,1	7,1	-	7,3	7,3	-
Découverts bancaires	-	-	-	-	-	-
TOTAL DETTES FINANCIÈRES	473,6	7,1	466,5	471,6	7,6	464,0

La dette financière brute de la société au 31 décembre 2020 s'élève à 473,6 millions d'euros contre 471,6 millions d'euros au 31 décembre 2019.

Dettes financières par sources de financement

	Date d'émission	Échéance	Montant nominal <i>(en millions de devises)</i>	Solde au 31.12.2020 <i>(en millions d'euros)</i>	Taux d'intérêt
Obligations sécurisées de second rang 2024 tranche Dollar US	2018	2024	355,1 US\$	289,4	Libor 3M + 4 % en numéraire et 8,5 % intérêts capitalisés
Obligations sécurisées de second rang 2024 tranche Euros	2018	2024	80,4 €	80,4	Euribor 3M + 4 % en numéraire et 8,5 % intérêts capitalisés
Intérêts capitalisés sur obligations sécurisées de second rang 2024				96,2	Idem principal
TOTAL OBLIGATIONS SÉCURISÉES DE SECOND RANG				466,0	
Autres emprunts <i>(en US\$)</i>	2018	2027	1,8 US\$	0,2	0 %
Autres emprunts <i>(en €)</i>	2018	2027	3,5 €	0,3	0 %
TOTAL DETTES FINANCIÈRES HORS INTÉRÊTS COURUS				466,5	

Les taux de clôture au 31 décembre 2020 et 31 décembre 2019 étaient respectivement de 0,81493 euro pour 1 dollar US et 0,89015 euro pour 1 dollar US.

Dettes financières par devise

<i>En millions d'euros</i>	Au 31 décembre	
	2020	2019
Euros	101,6	96,6
Dollars US	364,9	367,7
TOTAL HORS INTÉRÊTS COURUS	466,5	464,3

Dettes financières par taux d'intérêt

<i>En millions d'euros</i>	Au 31 décembre	
	2020	2019
Taux variables	466,0	459,3
Taux fixes :		
- USD : taux moyen nul en 2020 et 2019	0,2	1,5
- EUR : taux moyen nul en 2020 et 2019	0,3	3,5
TOTAL HORS INTÉRÊTS COURUS	466,5	464,3

Dettes financières par échéances

<i>En millions d'euros</i>	2021	2022	2023	2024	2025	Au-delà	Total
Dettes financières par échéance hors intérêts courus	-	-	-	466,0	-	0,5	466,5

Variations de la période

En millions d'euros	Au 31 décembre	
	2020	2019
Solde en début de période	471,6	427,8
Remboursement d'emprunts	(4,4)	-
Nouveaux emprunts	-	-
Variation des découverts bancaires	-	-
Intérêts décaissés	(25,0)	(27,0)
Flux de trésorerie	(29,4)	(27,0)
Coûts d'emprunts	65,3	64,4
Autres (Incidence des variations des taux de change principalement)	(33,9)	6,4
Solde en fin de période	473,6	471,6

Obligations sécurisées de second rang 2024 (355 millions de dollars US et 80 millions d'euros)

Le 21 février 2018, dans le cadre de la mise en œuvre de son plan de restructuration financière, la Société a émis de nouvelles obligations sécurisées de second rang pour un montant de 355,1 millions de dollars US et 80,4 millions d'euros. Cet emprunt à échéance 2024 porte intérêt à un taux variable Libor (disposant d'un plancher à 1 %) + 4 % payable en numéraire et 8,5 % d'intérêts capitalisés trimestriellement.

Cette émission a permis à la Société de bénéficier de nouvelles liquidités pour un montant de 275,0 millions de dollars US et 80,4 millions d'euros d'une part ; et de rembourser par voie d'échange une partie de la dette existante (voir l'annexe aux comptes 2018).

Ces obligations sont sécurisées par la librairie multi-clients US, les titres des principales entités opérationnelles de la division Équipement (Sercel SAS et Sercel Inc), les titres des principales entités opérationnelles de la division GGR et certains prêts internes.

Au 31 décembre 2020, le solde de cet emprunt obligataire s'élève à 466,0 millions d'euros.

Autres emprunts

Conformément au jugement d'arrêté du Plan de Sauvegarde de la Société du 1^{er} décembre 2017, les intérêts courus sur

emprunts non éteints lors de la restructuration financière de la Société en 2018 faisaient l'objet d'un paiement étendu sur 10 ans selon l'échéancier suivant : 1 % pour les années 1 et 2, 5 % pour les années 3 à 9 et 63 % pour la dixième année. Cet emprunt ne portait pas intérêt.

En septembre 2020, la société CGG a organisé le désintéressement par anticipation de ses créanciers restants au titre de son Plan de Sauvegarde, en vue du dépôt par les co-commissaires à l'exécution du plan d'une requête aux fins de constat de l'achèvement de son Plan de Sauvegarde. À ce titre, la Société a procédé aux paiements de 1,7 million de dollars US et 3,5 millions d'euros.

Les sommes de 0,3 million d'euros et 0,2 million de dollars US restants dues aux créanciers défaillants ont été versées sur un compte séquestre jusqu'au terme originel du plan soit le 1^{er} décembre 2027 conformément à la requête des co-commissaires à l'exécution du plan (note 2).

Au 31 décembre 2020, le solde de cet emprunt s'élève ainsi à 0,5 million d'euros converti au taux de clôture du 31 décembre 2020.

Intérêts courus

Les intérêts courus concernent exclusivement l'emprunt obligataire sécurisé de second rang.

NOTE 10 INSTRUMENTS FINANCIERS

Gestion des risques de change

En vue d'équilibrer les postes d'actif et de passif de son bilan, une partie substantielle de l'endettement de la Société est libellé en dollars US. Au 31 décembre 2020, le montant des emprunts libellés en dollars US s'élève à 364,9 millions d'euros [note 9].

La Société peut également conclure divers contrats pour couvrir les risques de change sur ses activités futures. Cette stratégie de réduction des risques de change a permis d'atténuer, sans l'éliminer, l'impact positif ou négatif de la variation des cours de change, sur cette devise. Au 31 décembre 2020, les contrats d'achat à terme de dollars US contre euros à échéance 2021 conclus avec la filiale Sercel SAS se présentent comme suit :

<i>En millions de dollars US</i>	Notionnel	Taux de couverture
Contrats à échéance du :		
31 janvier 2021	5	1,17920
31 mars 2021	18	1,1842
30 avril 2021	6	1,1871

Valeurs de marché des instruments financiers

Les montants au bilan et la valeur de marché des instruments financiers de la Société au 31 décembre 2020 sont les suivants :

<i>En millions d'euros</i>	2020		2019	
	Montant au bilan	Valeur de marché	Montant au bilan	Valeur de marché
Immobilisations financières [note 4]	1 329,8	1 329,8	2 440,0	2 440,0
Disponibilités	179,0	179,0	330,1	330,1
Valeurs mobilières de placement et créances assimilées	24,6	24,6	56,1	56,2
Instruments de trésorerie actif	1,0	1,0	1,5	1,5
Emprunts à taux variable [note 9]*	466,0	451,0	459,3	531,0
Emprunts à taux fixe [note 9]	0,5	0,5	5,0	5,0

* Au 31 décembre 2020, les obligations sécurisées de second rang 2024 en euros et en dollars US se négociaient respectivement à un prix de 97,875 % et 96,5 % de leur valeur nominale.

Pour les éléments non financiers, notamment les créances clients, les autres créances d'exploitation, les fournisseurs et les autres dettes d'exploitation, la Société estime que la valeur inscrite au bilan peut être considérée comme la valeur de marché la plus représentative en raison de leur courte maturité.

Valeurs mobilières de placement

Au 31 décembre 2020, le poste de valeurs mobilières de placement est principalement constitué :

- de la valeur nette des 24 996 actions propres détenues. Au 31 décembre 2020, une provision pour dépréciation de ces

valeurs mobilières de placement [12,7 millions d'euros] est comptabilisée sur la base du cours moyen du mois de décembre 2020 ;

- d'autres valeurs mobilières de placement [VMP] représentant un montant net de 24,6 millions d'euros. Aux termes d'actes datés du 6 octobre 2017, du 30 septembre et 30 décembre 2019 et de plusieurs actes datés du second semestre 2020, une partie de ces VMP ont été nanties au bénéfice d'un établissement bancaire pour 4,6 millions de dollars US [3,7 millions d'euros].

NOTE 11 DETTES FOURNISSEURS

<i>En millions d'euros</i>	Au 31 décembre	
	2020	2019
Dettes fournisseurs	6,3	9,6
Factures non parvenues	2,2	3,5
Fournisseurs et comptes rattachés	8,5	13,1

Les dettes fournisseurs ne comprennent pas d'effets de commerce.

NOTE 12 DETTES FISCALES ET SOCIALES

<i>En millions d'euros</i>	Au 31 décembre	
	2020	2019
Dettes sociales	2,1	5,1
TVA et autres dettes fiscales	0,6	0,4
Dettes fiscales et sociales	2,7	5,5

Le poste « dettes sociales » correspond à hauteur de 2,0 millions d'euros à des charges à payer.

NOTE 13 AUTRES DETTES

<i>En millions d'euros</i>	Au 31 décembre	
	2020	2019
Avances de trésorerie reçues et intérêts rattachés <i>[voir note 6]</i>	376,9	549,3
Comptes courants liés à l'intégration fiscale	223,2	219,9
Subvention d'équilibre	-	7,1
Autres	0,6	0,8
Autres dettes	600,7	777,1

Une subvention d'équilibre avec clause de retour à meilleure fortune avait été octroyée en décembre 2018 par la Société à sa filiale CGG International SA dans le cadre du plan de transformation du groupe pour un montant de 73,2 millions de

dollars US. A fin 2020, cette subvention a été totalement versée suite à la mise en œuvre de ce plan.

NOTE 14 COMPTES DE RÉGULARISATION

En millions d'euros	Au 31 décembre	
	2020	2019
Charges constatées d'avance	0,3	0,9
Écarts de conversion actif (pertes de change latentes)	0,2	32,3
Comptes de régularisation Actif	0,5	33,2

L'ensemble des actifs est à échéance de moins d'un an.

En millions d'euros	Au 31 décembre	
	2020	2019
Écarts de conversion passif (Profits de change latents)	9,4	45,8
Comptes de régularisation Passif	9,4	45,8

Les écarts de conversion actif et passif correspondent majoritairement aux pertes et profits de change latents constatés sur les prêts et emprunts de la Société libellés en dollar US.

NOTE 15 ENGAGEMENTS AU TITRE D'OBLIGATIONS CONTRACTUELLES, ENGAGEMENTS HORS BILAN ET RISQUES

Obligations contractuelles

En millions d'euros	Total	Paiements dus par période		
		< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Obligations liées aux dettes financières (note 9)	466,5	-	466,0	0,5
Obligations issues des locations-financement (crédit-bail)	36,5	6,7	29,8	-
Obligations issues des locations simples	-	-	-	-
TOTAL	503,0	6,7	495,8	0,5

Locations

Au 31 décembre 2020, les engagements de la Société sont principalement relatifs au contrat de crédit-bail immobilier lié à un immeuble à usage de bureaux situé à Massy (France), incluant une option d'achat de 26,3 millions d'euros à l'issue

d'une période de 12 ans. Le coût annuel de ces loyers s'est élevé à 6,7 millions d'euros en 2020 et 2019. Un amortissement de 0,4 million d'euros a été constaté sur les aménagements et installations de l'immeuble situé à Massy en 2020 et en 2019.

Le tableau suivant présente la valeur des engagements relatifs existants au 31 décembre 2020 :

<i>En millions d'euros</i>	Loyers
2021	6,7
2022	3,5
2023	-
2024	-
Au-delà de 2024	-
Coût total des loyers futurs	10,2
Option d'achat du siège social	26,3
Obligations issues des locations	
Crédit-bail :	
- Partie représentant les intérêts	2,1
- Valeur actuelle nette des contrats de crédit-bail	32,9

Garanties

<i>En millions d'euros</i>	Au 31 décembre	
	2020	2019
Financements	-	-
Garanties émises en faveur des banques	524,6	547,0
Opérations	-	-
Garanties émises en faveur de clients	151,7	229,3
Autres garanties	320,7	294,8
TOTAL	997,0	1 071,1

Les garanties émises en faveur des banques concernent principalement les garanties émises pour couvrir les engagements de filiales dans le cadre de couvertures de lignes de garanties bancaires locales.

Les garanties émises en faveur de clients sont des garanties de marché de type soumission, restitution d'acompte et bonne fin.

En 2020, les autres garanties concernent principalement les garanties octroyées dans le cadre des contrats d'affrètements de navires conclus avec Shearwater (Accord de Capacité - voir note 2). La société peut également se porter garante pour ses filiales dans le cadre d'opérations courantes : engagements douaniers, fiscaux, sociaux, locations.

Les échéances des garanties nettes octroyées à fin 2020 sont les suivantes :

<i>En millions d'euros</i>	Total	Montant des engagements de la période		
		< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
Garanties émises en faveur des banques	524,6	0,1	524,5	-
Garanties émises en faveur de clients	151,7	77,7	47,4	26,6
Autres garanties	320,7	77,3	243,4	-
TOTAL	997,0	155,1	815,3	26,6

Procédure de sauvegarde

Engagements de la Société dans le cadre de la procédure de sauvegarde

Pour plus d'informations concernant les discussions avec les parties prenantes qui ont abouti au projet de Plan de Sauvegarde, une description de ce dernier et des détails sur les engagements de CGG SA et de certains de ses créanciers dans le cadre de la procédure, voir le paragraphe 1.2 « Historique et événements importants dans le développement des activités de la Société – Processus de restructuration financière » du Document de référence 2018 et la note 15 de l'annexe aux comptes 2019 de la société CGG SA.

Dans un arrêt du 26 février 2020, la Cour de cassation française a confirmé la position de la Cour d'appel de Paris et rejeté la contestation faite par certains porteurs d'OCEANE minoritaires contre l'approbation du plan de sauvegarde par le tribunal de commerce de Paris le 1^{er} décembre 2017, mettant ainsi un terme définitif à ce litige.

Par jugement en date du 24 novembre 2020, le tribunal de commerce de Paris a constaté l'achèvement du plan de sauvegarde arrêté le 1^{er} décembre 2017.

Dans ce contexte, la société CGG a réitéré son engagement pris dans le cadre de la négociation du plan de sauvegarde de maintenir, et faire le nécessaire pour que les filiales de droit français qu'elle contrôle au sens de l'article L.233-3 du Code de

commerce maintiennent en France les centres de décision actuellement situés en France, ce incluant le siège social de la Société, jusqu'au 31 décembre 2022.

Malgré cette issue positive, le 22 décembre 2020, trois tierces-oppositions au jugement de clôture du plan de sauvegarde du groupe CGG ont été formées. Pour plus d'informations, se référer au chapitre 2.4 « Litiges et arbitrages » du Document d'enregistrement universel 2020.

Accords d'intervention

Voir note 2.

Option de vente Eidesvik

Voir note 2.

Litiges et autres risques

La Société fait l'objet de réclamations et d'actions judiciaires dans le cours normal de son activité. À ce jour, il n'existe aucune procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la Société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société.

NOTE 16 CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires de la Société est principalement constitué de prestations de services administratifs et de services généraux facturées aux filiales du Groupe. Le tableau ci-après présente le chiffre d'affaires par zone géographique :

En millions d'euros	Exercice clos le 31 décembre	
	2020	2019
France	8,9	12,9
Autres	8,0	13,5
TOTAL	16,9	26,4

NOTE 17 TRANSFERTS DE CHARGES

Au 31 décembre 2020, le poste transferts de charges d'exploitation s'élève à 0,5 million d'euros, correspondant principalement à des refacturations à la société CGG Services SAS (taxes du bâtiment Galileo et honoraires).

NOTE 18 RÉSULTAT FINANCIER

En millions d'euros	Exercice clos le 31 décembre	
	2020	2019
Gains (pertes) de change	11,2	2,1
Dividendes reçus des filiales	203,7	215,8
Revenus des créances rattachées aux participations	20,8	22,6
Intérêts sur avances de trésorerie accordées	10,8	10,5
Commissions de garantie données	3,2	3,0
Autres produits financiers	1,2	2,4
Produits financiers	36,0	38,5
Commissions pour garantie	(4,7)	(4,4)
Intérêts sur emprunts	(65,3)	(64,4)
Intérêts sur avances de trésorerie reçues	(9,6)	(9,9)
Autres charges d'intérêts	-	-
Charges d'intérêts financiers	(79,6)	(78,7)
Variation de provisions pour titres de participation et créances rattachées <i>[note 4]</i>	(1 098,6)	24,5
Provision pour dépréciation des autres Immobilisations Financières <i>[note 4]</i>	(33,2)	-
Variation de provisions pour risques de change <i>[note 8]</i>	31,5	(6,8)
Dotations nettes de reprises de provisions financières	(1 100,3)	17,7
RÉSULTAT FINANCIER	(929,0)	195,4

Change

Les gains et pertes de change enregistrés par la société proviennent principalement des prêts et emprunts libellés en devises.

Dividendes reçus des filiales

En millions d'euros	Au 31 décembre	
	2020	2019
CGG Holding BV	142,3	178,7
CGG Marine Resources Norge AS	44,9	-
CGG Do Brazil	6,5	-
Wavefield Inseis AS	6,3	13,5
CGG International	2,8	-
Veritas Do Brasil	0,9	6,2
ARGAS	-	17,4
Dividendes	203,7	215,8

Produits financiers

Les revenus des créances rattachées aux participations correspondent aux intérêts sur les prêts accordés à CGG Holding B.V. et portant intérêts à 8,4 % *[note 4]*.

En 2019 et 2020, les autres produits financiers correspondent à des produits de placements financiers.

NOTE 19 RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

En millions d'euros	Exercice clos le 31 décembre	
	2020	2019
Variation de provisions pour risques filiales <i>(note 4)</i>	-	4,2
Dotations aux amortissements exceptionnels	(1,0)	(0,8)
Autre variation de provisions exceptionnelles	0,8	0,1
(Dotations)/reprises de provisions exceptionnelles	(0,2)	3,5
Produits (charges) exceptionnels de restructuration	(0,6)	(0,4)
Autres Produits (charges) exceptionnels	(11,3)	(29,4)
Produits (charges) exceptionnels, nets	(11,9)	(29,8)
Plus-values de cessions d'actifs	(125,2)	(75,1)
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	(137,3)	(101,4)

Autres Produits (charges) exceptionnels

En 2020, les autres charges exceptionnelles comprennent une charge d'un montant de [11,7] millions d'euros, suite à la renonciation de la Société à ses droits sur dividendes 2019 de la société Argas. Cette charge est compensée par un profit de 0,4 million d'euros correspondant à l'annulation des créances pré-sauvegarde forcloses et devenues définitivement inopposables à la Société, suite au jugement du tribunal ayant constaté la bonne exécution et la clôture du Plan de Sauvegarde.

En 2019, les autres charges exceptionnelles correspondaient à hauteur de [31,3] millions d'euros à l'indemnité versée à Fugro

pour la fin de son partenariat dans la joint-venture Seabed Geosolutions B.V. [note 2] ; compensée par un produit exceptionnel d'un montant de 2,0 millions d'euros, correspondant à la clause de retour à meilleure fortune d'une subvention d'équilibre octroyée en 2018.

Plus-values de cessions d'actifs

Les moins-values constatées en 2020 et 2019 correspondent à la cession des titres de participation détenus dans la société Seabed Geosolutions B.V. [note 2].

NOTE 20 IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Charge d'impôt

En millions d'euros	Exercice clos le 31 décembre	
	2020	2019
FRANCE		
Charge courante	-	-
Charge du régime d'intégration fiscale	-	-
Produit du régime d'intégration fiscale	8,8	12,9
Report en arrière des déficits	-	-
Provision pour utilisation de déficits des filiales	[1,5]	6,7
	7,3	19,6
ÉTRANGER		
Charge courante	-	-
Charge des exercices antérieurs	-	0,3
Écart de change	-	-
	-	0,3
TOTAL (CHARGE) PRODUIT D'IMPÔT	7,3	19,9

CGG a opté depuis le 1^{er} janvier 1991 pour le régime de l'intégration fiscale pour ses filiales françaises détenues directement ou indirectement à plus de 95 %. À ce titre, chaque société du Groupe d'intégration fiscale détermine sa charge d'impôt comme si elle n'avait jamais été intégrée et la paye à CGG dans les conditions de droit commun. Par ailleurs, la

Société constate une provision destinée à tenir compte des déficits imputés sur le résultat d'ensemble et encore disponibles pour les filiales. La provision tient compte du déficit d'ensemble reportable au 31 décembre 2020, réparti proportionnellement sur toutes les sociétés du Groupe, y compris la mère.

Situation fiscale latente

En millions d'euros	Début exercice		Variations		Fin exercice	
	Actif	Passif	Actif	Passif	Actif	Passif
Nature						
1. Décalages certains ou éventuels						
a) Provision pour retraite	2,3		[2,0]		0,3	
b) Frais d'acquisition titres						
c) Plus-value en sursis d'imposition						
d) Écarts de change latents nets	3,5		[1,1]		2,4	
e) Provision pour risques de change	8,4		[8,1]		0,3	
f) Provision pour risques filiales						
g) Provision pour dépréciation sur actions propres	3,3				3,3	
h) Autres		[0,3]	0,1			[0,2]
Sous-total	17,5	[0,3]	[11,1]		6,3	[0,2]
2. Éléments à imputer						
a) Déficit reportables fiscalement	474,6		20,9		495,5	
b) Moins-value à long terme						
Sous-total	474,6		20,9		495,5	
TOTAL	492,1	[0,3]	9,8		501,8	[0,2]

NOTE 21 EFFECTIFS

La ventilation des effectifs de la Société est la suivante :

	2020	2019
Ingénieurs et cadres	17	21
Employés, ouvriers	1	1
TOTAL EFFECTIFS	18	22
Personnel mis à la disposition de CGG par ses filiales	-	-

NOTE 22 RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Les membres du Conseil d'administration reçoivent, à raison de leur fonction, des jetons de présence. En février 2021, la Société a versé à ce titre une somme totale de 496 250 euros aux membres de son Conseil d'administration au titre de l'exercice 2020, à rapprocher d'une enveloppe de 550 000 euros autorisée par l'Assemblée générale du 16 juin 2020.

La rémunération globale versée au Président du Conseil d'administration s'est élevée en 2020 à 240 500 euros.

La rémunération globale versée au cours de l'exercice au Directeur Général s'est élevée en 2020 à 1 589 472 euros. Ce montant inclut l'ensemble des indemnités ayant déjà été soumises à la procédure des conventions réglementées dans le cadre de son mandat social.

NOTE 23 TRANSACTIONS AVEC LES SOCIÉTÉS LIÉES

La Société fournit des services à une ou plusieurs sociétés du Groupe CGG dans le cadre de contrats conclus aux conditions de marché. De même, elle reçoit des prestations équivalentes en provenance d'une ou plusieurs de ces sociétés.

<i>En millions d'euros</i>	2020	2019
EXPLOITATION		
Chiffre d'affaires <i>(note 16)</i>	16,9	26,4
Charges d'exploitation	6,6	3,6
[Dotation] reprise nette de provision pour dépréciation de créances de filiales	-	-
Créances Clients et autres créances d'exploitation et comptes courants débiteurs	6,5	16,0
Fournisseurs et autres dettes d'exploitation	[10,5]	17,3
FINANCIER		
Dividendes reçus <i>(note 18)</i>	203,7	215,8
[Dotation] reprise nette de provision pour dépréciation de titres et avances de trésorerie <i>(note 4)</i>	[1 098,6]	24,5
Autres produits [charges] financiers nets	20,5	21,9
Créances rattachées à des participations, nettes <i>(note 4)</i>	85,5	272,7
Dividendes à recevoir	-	11,7
Avances de trésorerie accordées <i>(note 6)</i>	322,8	312,3
Avances de trésorerie reçues <i>(note 6)</i>	[376,9]	[549,3]
EXCEPTIONNEL		
Subvention d'équilibre avec clause de retour à meilleure fortune <i>(note 19)</i>	-	[2,0]
Produits [charges] exceptionnels sur opérations financières	[11,7]	-
Plus ou moins-value de cession - Immobilisations financières	[125,2]	[75,1]
[Dotation] reprise nette de provision pour dépréciation de risques filiales <i>(note 4)</i>	-	4,2
IMPÔT		
[Charge] produit d'intégration fiscale <i>(note 20)</i>	8,8	12,9
[Dotation] reprise nette provision pour utilisation des déficits <i>(note 20)</i>	[1,5]	6,7
Intégration fiscale - Comptes courants nets <i>(notes 6 et 13)</i>	[214,6]	[213,4]
ENGAGEMENTS HORS BILAN		
Garanties émises en faveur de clients	151,7	229,3
Garanties émises en faveur des banques	524,6	547,0
Achats à terme de devises	23,6	20,5

NOTE 24 ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Exercice de l'option de vente des titres Shearwater par Eidevisk

Le 11 janvier 2021, Eidevisk a exercé son option de vente et a vendu à la Société toutes ses actions de Shearwater au prix d'exercice de 30 millions de dollars US.

Par cette transaction, CGG SA a fait l'acquisition de 1 987 284 actions SGS au prix de 30 millions de dollars US ou 24,7 millions d'euros, portant ainsi sa participation dans SGS à 35,9 millions d'euros net ou 6,64 % du total des actions en circulation et 6,72 % des actions ayant des droits de vote.

Vente des titres Shearwater

Le 12 janvier 2021, CGG a accepté l'offre ferme de Rasmussengruppen d'acquérir toutes les actions Shearwater détenues par la Société, y compris celles qu'elle détenait à la

suite de l'exercice par Eidevisk de son option de vente. Par cette transaction, la Société a cédé la totalité de ses titres SGS en contrepartie d'un montant de 27,6 millions de dollars US ou 22,5 millions d'euros. Cette transaction a été finalisée le 18 janvier 2021 et le paiement a été reçu.

Plainte auprès du Procureur de la République

Le 2 février 2021, CGG a été informée que JG Capital Management a déposé une plainte simple portant sur les conditions de la restructuration financière du Groupe arrêtées en 2017. Le Procureur de la République a trois mois à compter du dépôt de cette plainte pour décider d'y donner suite ou non.

Il n'y a eu aucun autre événement significatif postérieur à la clôture.